

**PROCES-VERBAL de la séance du Conseil d'Administration
du Mardi 19 octobre 2021**

Le quorum étant atteint M le Proviseur ouvre la séance du Conseil d'Administration à 18h et Mme Tarby, accepte d'exercer la tâche de secrétaire de séance avec l'accord des membres du Conseil d'Administration.

Membres absents et excusés :

- Mme ZELFA Sabrina, commune de Vesoul
- Mme MILLERAND Sandrine, personne qualifiée
- Mr THOMASSIN Benoit, communauté d'agglomération de Vesoul
- Mr NIEPCERON, conseil régional
- Mr LEDUC, conseil régional
- Mme CHAUVELOT DUBAN, Conseil régional
- Mme THOMAS, conseil régional
- Mr LUCEA Francis, personnel de service
- Mme BRUN Laure, enseignante
- Mme ZIEGLER Séverine, enseignante
- Mme FAIVRE Christine, enseignante
- Mr MOUROT Cédric, enseignant
- Mme BERGIER Catherine, enseignante
- Mme SPADETTO Sandrine, enseignante
- Mr MARTIN Philippe, assistant d'éducation
- Mme DENIZOT Corinne, parent d'élève
- Mme VERGÉ Edwige, parent d'élève
- Mme LAMBOLEY Sylvia, parent d'élève
- Mr MARCHAL Basile, élève
- Mr BLANCHARD Thomas, élève
- Mme LAIMOUNI Célia, élève
- Mme LEPOINTE Laura, élève

Le nombre de membres titulaires présents est de 25, le quorum étant atteint, M le Proviseur ouvre la séance.

Il soumet l'ordre du jour au conseil d'administration :

| | | |
|------------------------|--------------|----|
| Vote l'ordre du jour : | Abstention : | 0 |
| | Contre : | 0 |
| | Pour : | 25 |

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

1 - Approbation du procès-verbal du précédent Conseil d'Administration :

Le procès-verbal de la séance du 28 juin 2021 est proposé au vote.

| | | |
|------------------------------|--------------|----|
| Vote du PV du 28 juin 2021 : | Abstention : | 0 |
| | Contre : | 0 |
| | Pour : | 25 |

Annexe 1 : PV CA du 28 juin 2021

2 - Installation du CA et de ses commissions :

M le Proviseur fait un point sur les élections au CA. Il précise les différentes représentations en présence et un tour de table ayant été fait pour présenter chaque personne, le CA élu le 8 octobre est installé dans ses fonctions.

| | |
|---------------------------|-------|
| Participation: | 2021 |
| Collège des professeurs : | 61,6% |
| Collège des agents : | 83,3% |
| Collège des parents : | 8,2% |

Mr le Proviseur, rappelle la constitution du CA et les différents collèges.

Les commissions sont également constituées.

Mr Demortier s'étonne de ne pas avoir reçu en début de séance une pochette contenant l'ensemble des documents de travail pour la séance. Mr Grandgirard explique qu'au prochain CA chaque membre recevra cette pochette.

M le Proviseur présente le texte des délégations transmissibles à la commission permanente. La commission permanente travaille en parallèle du CA (avis consultatif) et informera le CA de ce qui est fait.

| | | |
|------------------------------------------|--------------|----|
| Installation du CA et des commissions : | Abstention : | 0 |
| | Contre : | 0 |
| | Pour : | 25 |
| Délégations à la commission permanente : | Abstention : | 0 |
| | Contre : | 0 |
| | Pour : | 25 |

Annexe 2 : Composition du CA et des instances.

Annexe 2-2 : délégations à la commission permanente.

3 - Règlement intérieur du CA :

M le Proviseur donne lecture du règlement intérieur du CA.

L'envoi des documents seront envoyés numériquement mais peuvent être transmis par courrier à la demande des membres.

| | | |
|-------------------------------------|--------------|----|
| Vote du règlement intérieur du CA : | Abstention : | 0 |
| | Contre : | 0 |
| | Pour : | 25 |

Annexe 3 : Règlement intérieur du CA.

4 - Délégations de signatures :

M le Proviseur présente les délégations de signatures.

Délégation de signature est donnée au proviseur-adjoint pour les actes pédagogiques et conventions de stage et au gestionnaire pour les documents financiers.

| | | |
|--------------------------------------|--------------|----|
| Vote des délégations de signatures : | Abstention : | 0 |
| | Contre : | 0 |
| | Pour : | 25 |

Annexe 4 : Délégations de signatures.

5 - Occupation des logements de fonctions et baux précaires :

M le Proviseur donne la parole à M Gavaille pour présentation de l'occupation des logements de fonctions.

Ce point a été présenté au CA du mois de juin. Deux modifications ont été apportées :

- Mme Bousakhane, CPE, demandait jusqu'alors dérogation de logement. Elle n'a pas reconduit cette demande et revient dans le logement de fonction (NAS)
- Mr Singh, assistant de langue qui vient d'Inde, sera logé durant toute la durée de sa mission. Le lycée propose cet hébergement à titre gratuit.

Le lycée ne dispose plus de logement disponible.

Mr Demortier précise que les assistants de langue sont très peu rémunérés et sont pourtant précieux pour nos élèves. La gratuité du logement est une très bonne décision.

| | | |
|---------------------------------------------------------|--------------|----|
| Vote pour l'attribution d'un logement à titre gratuit : | Abstention : | 0 |
| | Contre : | 0 |
| | Pour : | 25 |

| | | |
|---------------------------------------------------|--------------|----|
| Vote de l'attribution des logements de fonction : | Abstention : | 0 |
| | Contre : | 0 |
| | Pour : | 25 |

Annexe 5 : Attribution des logements de fonction.

6 - Constat de rentrée :

M le Proviseur fait un point sur le bilan de rentrée et les résultats aux examens 2021.

Le protocole sanitaire a été quelque peu assoupli avec le passage au niveau vert particulièrement sur la DP.

Il donne la parole à Mme la Proviseure adjointe pour un point sur le constat de rentrée.

Mme Patton rappelle que l'unité facultative sportive est mise en place à cette rentrée. Cinq élèves sont pour l'instant volontaires et impliqués. De nombreux projets sont mis en place et vont certainement attirer d'autres volontaires. Les heures spécifiques dédiées à cette unité est prise en charge par Mmes Patton (commerce vente), Clerc et Mr Croizier (EPS).

Mr Demortier salue le travail énorme fait par les collègues pour cette mise en place. Il rappelle aussi que c'est à moyen constant.

Mr Grandgirard informe que 2IMP ont été attribuées pour les collègues en charge de l'unité.

Annexe 6-1 : Résultats examens 2021

7 - Questions financières :

M le Proviseur donne la parole à M l'adjoint gestionnaire pour présentation des questions financières. M GAVOILLE propose la ventilation d'une dotation de 863€ au BOP 141 ventilée sur les actions culturelles pour les projets 2022.

Pour information, nous avons reçu une subvention de 600 euros sur le BOP « Vie de l'élève ».

Vote de la ventilation de 863 € :

| | |
|--------------|----|
| Abstention : | 0 |
| Contre : | 0 |
| Pour : | 25 |

8 - Avenant aux conventions de stages :

M le Proviseur donne la parole à la Directrice Déléguée à la Formation Professionnelle et Technologique pour un avenant ajouté aux conventions de stages.

Mme JARNIGON en donne lecture.

Dans les conventions pour les élèves hôteliers et en ASSP, nous avons ajouté dans l'article 4 : «lorsque la PFMP s'effectue dans une structure dont les professionnels sont tenus de détenir le pass sanitaire ou sont soumis à l'obligation vaccinale, les élèves doivent respecter cette obligation».

Vote de l'avenant à la convention :

| | |
|------------|----|
| Contre | 0 |
| Abstention | 1 |
| Pour | 24 |

En TASSP, peu d'élèves ne sont pas vaccinés à ce jour. Aucune démission n'est à déplorer sur ce niveau.

En 1ASSP, la situation est différente. 4 élèves ne veulent pas se faire vacciner et espèrent que la situation évoluera après le 15/11. Les élèves et leurs familles ont été reçus afin de leur expliquer les conséquences possibles de ce choix.

Le problème se pose surtout sur les stages dans des structures adultes, lieux obligatoires pour valider les PFMP.

On ne comptabilise pas de démission sur ce niveau pour l'instant.

A l'invitation de M le Proviseur, elle fait un point sur les conséquences des normes sanitaires sur le fonctionnement des restaurants d'application et l'accès au PFMP.

Nos restaurants pédagogiques sont soumis aux mêmes règles que les restaurants commerciaux. Nous sommes donc dans l'obligation de vérifier les pass sanitaires avant chaque service des élèves serveurs et des enseignants.

Plusieurs élèves n'ont pas de pass sanitaire valide. Ils peuvent être présents dans le restaurant en dehors du temps de présence des clients mais resteront en plonge ou aux arrières pendant les services.

Là aussi les élèves non vaccinés et leurs familles ont été reçus pour expliquer la situation et les risques encourus sur la validation des compétences et les PFMP.

Sur la PFMP qui démarre après les vacances d'automne, les enseignants ont réussi à organiser les temps de formation avec les tests PCR.

Mr Grandgirard remercie Mme Jarnigon et Mme Pleignet (infirmière) pour le travail fait avec les familles en ce début d'année dans l'explication des conditions sanitaires.

Annexe 8 : Avenant à la convention

9 - Questions diverses :

Conventions signées depuis le 1er septembre pour information :

- Rational pour les conditions de prêts d'un four au restaurant d'une valeur de 39.508 euros. Ce four de dernière génération et de grande qualité est mis à disposition du lycée. En contrepartie, l'entreprise se réserve le droit d'inviter 6 fois par an des restaurateurs pour leur présenter ce matériel.

- Convention de prêt d'une salle pour le repas des restaurants du cœur le 10/02/2022. La salle est prêtée à titre gracieux.

Le lycée préparera le repas et le servira. Les restos du cœur solliciteront les fournisseurs pour les matières premières et encaisseront les chèques des réservations. Cette action est un très bel exercice pour nos élèves : enseignement pratique et solidarité.

- Convention de location de locaux pédagogiques à AgroCampus (salle 101) les 9 et 23/11 après-midi. Mme Patton se fait le porte-parole de l'équipe d'ASSP qui souhaite être informée en amont de ces locations.

Mr Grandgirard souhaite rassurer l'équipe : un état des lieux sera fait en début et en fin de location. Si la 1^{ère} journée se passe mal, nous nous gardons le droit d'annuler la seconde.

Mr Demortier attire l'attention du CA afin que cette situation se reproduise le plus rarement possible.

-Convention avec l'association « Octobre Rose » : le lycée offre 90 parts de tarte aux pommes à l'association

-Convention avec le Rotary Club pour la fabrication et la cession de 20 litres de soupe

-Avenant au bilan d'activité du CDI qui a été voté en juin : la documentaliste souhaite préciser que 135 livres ont disparu l'an dernier. De ce fait, Mme Dupré a envoyé un courrier aux 8 élèves du Club Manga, a réuni les AED en charge des heures de travail encadré et suspend le fonctionnement du Club Manga cette année.

Questions SNETAA-FO:

- Problèmes de recrutement depuis la rentrée : nous n'avons toujours pas de collègue pour effectuer les heures en vente (BMP de 13 h) ; un professeur stagiaire a finalement été affecté tardivement pour couvrir les besoins d'un poste complet d'EPS ; en Lettres-Histoire, il a fallu attendre cinq semaines pour recruter alors que l'absence consécutive à un congé maternité était prévue dès la fin de l'année scolaire précédente. Les représentants des personnels ont pourtant envoyé un courrier au rectorat resté sans réponse. Qu'en disent les parents ? Ne faudrait-il pas envisager une motion et un communiqué de presse commun ?

CG : Contact est pris chaque semaine avec les services académiques compétents, mis en copie à l'inspection académique. Le recrutement semble être d'une grande complexité pour des motifs qu'il ne m'appartient pas de commenter.

Je corrigerai juste qu'en EPS, le remplaçant est un contractuel, et non un stagiaire.

Nous avons eu ce jour, un contact avec le rectorat pour un possible personnel sur les 13h de Mr Gribal.

Mr Demortier : « autant de collègues non remplacés sur une aussi longue durée est une situation exceptionnelle. » Il pointe le manque d'anticipation du rectorat sur les situations de remplacement. Lors d'une audience au rectorat, la secrétaire générale a expliqué que le vivier des TZR a été très vite épuisé et que bon nombre de contractuels sont en arrêt maladie. M. Demortier interroge cette situation.

CG rédige un courrier direct à Mr le Recteur.

Mr Deleule pose la question de savoir si le courrier rédigé par Mr Grandgirard pourrait se transformer en courrier du CA.

Mr Grandgirard proposera le courrier aux parents qui y apporteront leurs notes. Les enseignants ont quant à eux déjà envoyé un courrier sous couvert.

- Qu'en est-il de la prise en compte des besoins en équipements générés par des sureffectifs dans quelques classes (nécessité de compléter le nombre de postes informatiques disponibles notamment) ?

CG : Nous avons validé en réunion informatique l'augmentation en capacité de postes informatiques dans les salles concernées. Du matériel de multiplication de lignes a été

commandé, il est arrivé mais l'AMIR est en arrêt maladie. Tout devrait être en place début novembre

- La commission « menus » qui a normalement été réactivée l'an dernier va-t-elle de nouveau fonctionner cette année ? Nous notons un mieux au niveau de la restauration scolaire, mais il y a encore une marge de progression que nous pensons que la commission « menus » pourrait aider à atteindre.

CG: la commission « menus » est convoquée le mercredi 10 novembre à 11h. Elle se tiendra en présence des représentants du collège, largement concerné.

Serait-il possible que la marge de progression évoquée soit précisée?

Mme Patton : il y a plus de choses faites maison, les repas sont plus variés. La commission « menus » va pouvoir apporter des idées

Les élèves : est-il possible d'avoir une fois par semaine un petit déjeuner salé ?

CG : bonne remarque qui sera étudiée lors de la commission menu.

- Concernant notre magasin pédagogique, la Région a bien accepté notre demande de PPE, nous avons 2 ans pour réaliser les travaux. Depuis la rentrée, on reporte le début des travaux (au départ, ils devaient se faire cet été, puis aux vacances de Toussaint, et maintenant c'est reporté aux vacances de février). Nous n'aurons donc pas notre magasin pour travailler correctement cette année (on va "bricoler" un peu), et il ne sera pas non plus terminé pour les portes ouvertes, c'est fortement pénalisant pour le travail des professeurs et pour la formation des élèves.

CG: Ce point n'est pas à proprement parlé une question. Nous ne pouvons que déplorer cette situation. Ce qui est avancé porterait sur la difficulté de solliciter les entreprises, ce qui est du ressort de la région. Ajoutons à cela le fait que les travaux, pour des raisons de sécurité doivent être réalisés en établissement clos puisque le couloir devra être neutralisé, privant l'étage d'une sortie de secours indispensable. Il nous reste l'espoir que ce soit terminé pour les portes ouvertes. Le chantier étant promis par la région pour les vacances de février, et les portes ouvertes sont programmées pour le 19 mars. Il nous restera 3 semaines pour sa mise en place.

Mme Jarnigon : le lycée a proposé de réinstaller l'ancien magasin mais l'équipe de commerce vente ne l'a pas souhaité.

- Quelle enveloppe a été allouée au lycée pour l'ouverture de la mention traiteur car celle-ci nécessite du matériel spécifique? Demander au représentant de la Région si dans d'autres lycées dans lesquels cette mention a été fermée, ils n'ont pas du matériel qui pourrait nous être cédé.

CG : Il semblerait qu'aucune dotation spécifique n'ait été promise, et que le matériel qui est le nôtre, et qui permettrait à cette même formation de fonctionner il y a quelques années soit encore disponible. La parole est donnée à M GAVOILLE et Mme JARNIGON.

Mr Cheviron : l'ancienne DDF avait établi avec l'équipe une liste du matériel nécessaire pour l'ouverture de cette mention complémentaire mais aucune suite n'a été donnée.

Mme Jarnigon : l'achat d'une camionnette réfrigérée avait été prévu mais pour des raisons de « gaz », cet achat n'a pas abouti. Par contre, une réunion a eu lieu en fin d'année dernière et le lycée a passé commande de différents matériels sur fonds propres.

- Qu'en est-il de la commande de capteurs de CO2 voire de purificateurs à la Région notamment pour les locaux dont on ne peut ouvrir les fenêtres (pôle hôtelier par exemple).

CG : Suite à sollicitation du conseil régional, nous avons demandé à être doté en purificateurs d'air. Un marché serait en cours.

Sur la question du pôle hôtelier il semblerait que la ventilation existante soit suffisante.

La parole est donnée à M GAVOILLE pour compléter.

Mr Gavaille : la Région a notifié sur Eclat un marché pour les purificateurs. Il nous faut maintenant faire remonter nos besoins.

Mr Cheviron attire l'attention sur la situation des salles des restaurants pédagogiques et précise que la ventilation dans les cuisines semble satisfaisante.

Mr Courroye précise que l'air de l'ensemble du pôle hôtelier, y compris les salles de restaurant, est recyclé.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h15